



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 novembre 2019

N°213/11/2019 : RAPPORT D'ACTIVITE 2018 - GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 novembre 2019.

Présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Clarisse HEULLAND à Pierre Antoine LEVI, Jean Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L5211-39 : « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique... ».

Le rapport d'activité 2018 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal avec la convocation à la présente séance.

Le compte administratif 2018 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération et ses annexes sont tenus à disposition de tout conseiller qui en fait la demande, sous format papier, à la Direction des Assemblées, conformément à l'article 5, du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance du 30 septembre 2014.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2018 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 NOV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

22 NOV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 novembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

